



Appel à candidatures 2019

La Fondation Audiens Générations a été créée le 12 septembre 2007, sous l'égide de l'Institut de France, par Audiens, le groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias.

Elle soutient des actions et des initiatives favorisant les échanges et la transmission générationnelle dans ces trois secteurs.

La Fondation Audiens Générations exprime la volonté d'Audiens de soutenir et d'encourager certaines démarches solidaires. Elle s'inscrit ainsi au cœur de la vocation sociale d'Audiens et constitue un prolongement des autres initiatives du groupe en matière d'engagement citoyen et sociétal.

En 2019, elle attribuera :

- un Prix d'Excellence de 30 000 euros,
- un Prix Spécial de 20 000 euros,
- un Prix d'Encouragement de 10 000 euros.

1. Eligibilité

Chaque candidature devra intégrer un objectif intergénérationnel dans l'univers de la culture, de la communication et des médias, en cohérence avec l'objet même de la Fondation :

- ✓ audiovisuel : cinéma, production radiophonique ou télévisuelle, documentaire, musique de film, ...
- ✓ presse : journalisme, photojournalisme, éditions de presse, éditions numériques, ...
- ✓ spectacle vivant : danse, théâtre, musique, cirque, pluridisciplinaire, ...
- ✓ communication : publicité, événementiel, arts graphiques, internet, ...

Chaque projet pourra s'exprimer par une action de solidarité, la transmission d'un savoir, la diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques auprès notamment de publics fragilisés, la préservation d'un patrimoine culturel... Il pourra, par ailleurs, comporter des aspects sociaux ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable.

En fonction du prix visé, le dossier de candidature respectera les critères d'éligibilité et fournira les éléments justificatifs associés et ci-dessous détaillés.

1.1 Prix d'Excellence

Cette distinction gratifiera l'excellence d'une action ou d'une initiative ayant déjà fait ses preuves, afin de lui permettre de se pérenniser ou d'étendre son champ d'application.

Ce projet devra traduire l'aboutissement d'une technique ou d'une pratique (qualité, innovation...) ainsi que le talent de l'auteur et des participants (artistique, pédagogique).



1.2 Prix d'Encouragement

Ce prix aura pour vocation de contribuer au lancement ou à la pérennisation d'initiatives innovantes comme la transmission d'un savoir-faire, l'organisation de rencontres, de journées d'études ou d'expositions sur les évolutions des secteurs artistiques, le partage culturel avec des publics fragilisés.

1.3 Prix Spécial

En complément du Prix d'Excellence et du Prix d'Encouragement, le jury attribuera un Prix Spécial à une action nécessitant un soutien spécifique. Le projet récompensé devra respecter la vocation intergénérationnelle de la Fondation, les critères d'éligibilité et s'inscrire dans les champs professionnels couverts par Audiens (culture, communication, médias).

2. Modalités pratiques

2.1 Calendrier

Les dossiers de candidature devront être déposés via le site de la Fondation Audiens Générations au plus tard le 8 mars 2019 :

<http://www.fondation-audiens-generations.org>

Le Jury sera composé de membres de l'Institut de France, de personnalités reconnues dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias, mais aussi du mécénat et de la solidarité. Il désignera les lauréats 2019 en juin. Les Prix seront remis au cours d'une cérémonie officielle.

2.2 Présentation des dossiers

Chaque dossier rédigé en français doit impérativement contenir :

- ✓ le formulaire de demande de soutien Fondation Audiens Générations – voir ci-après – dûment rempli ;
- ✓ une lettre de présentation du projet et de motivation (maximum 1 page) ;
- ✓ les comptes de résultats de la structure pour les deux exercices précédents (maximum 1 page par année) ;
- ✓ un budget global de la structure pour l'année en cours ;
- ✓ un budget du projet (détaillé par poste) global ou par année si projet échelonné sur plusieurs années (maximum 1 page par année).

Il pourra éventuellement être complété par tout support (CD, DVD, programme, dossier de presse...) si disponible et utile à l'appréciation du Jury.

C'est à partir des informations portées sur le dossier de candidature – et notamment sur le formulaire de demande de soutien Fondation Audiens Générations – que la recevabilité de la candidature sera évaluée. Les dossiers incomplets ne seront ni examinés, ni restitués.



2.3 Modalités envoi

Toutes les candidatures (formulaire de soutien, lettre de motivation, compte de résultats et budgets) ainsi que les éventuels éléments complémentaires (CD, DVD, dossier de presse,...) doivent faire l'objet d'un dépôt en ligne

2.4 Obligations lauréat

Chaque lauréat d'un Prix de la Fondation Audiens Générations s'engagera à mener à terme le projet pour lequel il a été distingué. A cet effet, il communiquera précisément – par écrit de façon trimestrielle – à la Fondation Audiens Générations son état d'avancement. Il s'engagera également à ce que le logo Fondation Audiens Générations et la mention "Lauréat de la Fondation Audiens Générations" figurent sur tous les supports de communication associés à l'œuvre ou l'action concernée durant un an minimum.

3. Protection des données personnelles

Afin de participer au concours, les candidats doivent nécessairement fournir certaines données à caractère personnel (nom, prénom, adresse électronique, etc.). Ces informations sont enregistrées et conservées par Audiens, pendant un (1) an, dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'organisation des Prix et à la sélection des lauréats.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les candidats bénéficient, sous réserve de justifier de leur identité, de droits d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant et de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés :

- ✓ par courrier électronique adressé à dpo@audiens.org ;
- ✓ par courrier postal adressé à DPO – Groupe AUDIENS, 74 rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de leurs informations personnelles. Les personnes ayant exercé ce droit avant la remise des Prix, sont réputées renoncer à leur participation.

4. Propriété intellectuelle

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce des Prix ou hébergeant les Prix sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement des Prix est strictement interdite.

Contacts :

Jacques-Marie Ponthiaux – Tél. : 0 173 173 004 – fondation@audiens.org

Olivier Esmiol – Tél. : 0 173 173 739 – fondation@audiens.org

Pour toute information www.fondation-audiens-generations.org ou www.institut-de-france.fr